



DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Concours 2018

Liste des Coursus Partiels Métiers

LISTE 3



NOTICE D'INFORMATION CONCOURS AS 2018 LISTE 3 : Liste des candidats Coursus Partiels Métiers

I.R.F.S.S. Paca & Corse - Site de Marseille

Institut de Formation Aide-Soignant Saint-Joseph Croix-Rouge française
208, Boulevard Chave - 13005 MARSEILLE

Tél Accueil : 04 91 47 28 02

Fax: 04 96 12 53 98

@ : concours-ifas.1715@croix-rouge.fr

Site : <http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>



Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (Niveau V)

délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève doit être capable de :

- Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne.
- Apprécier l'état clinique de la personne et réaliser des soins adaptés.
- Savoir établir une communication adaptée à la personne et à son entourage.
 - Transmettre des informations et organiser son travail.

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R 4311-3 à R 4311 - 5 du Code de la santé publique.

Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Le métier



1- LIEU DE FORMATION

IRFSS Paca & Corse
Site de Marseille
Institut de Formation Saint-Joseph Croix-Rouge française

2- NOMBRE DE PLACES OUVERTES A LA FORMATION LISTE 3

50 places

3- PARCOURS DE FORMATION ET COUT – VOIR TABLEAU PAGE 4

- ✓ Frais de dossier : 99 € (à verser après la réussite aux épreuves de sélection), non remboursables même en cas de désistement ou de dossier incomplet.
- ✓ Chèque de 30% du coût pédagogique : non remboursable en cas d'annulation tardive (plus de 10 jours après la signature du contrat de formation) à remettre lors du dépôt de dossier d'entrée en formation et encaissable le jour de la rentrée.
- ✓ Solde : règlement à effectuer le jour de la rentrée administrative, possibilité de paiement par mensualités.
- ✓ Toute formation engagée est due dans son intégralité.
- ✓ Toute demande de désistement et d'abandon doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception.

IMPORTANT : toutes les démarches en vue de l'obtention d'une prise en charge financière doivent être effectuées avant la date d'entrée en formation. La notification de prise en charge totale ou partielle doit être remise lors du dépôt du dossier ou impérativement avant l'entrée en formation. En l'absence d'une attestation de prise en charge, l'intégralité des sommes vous sera réclamée.

Toute demande de devis doit être adressée par mail à l'adresse suivante :

concours-ifas.1715@croix-rouge.fr

4- INSCRIPTIONS

Du 09 octobre 2017 au 21 décembre 2017

Pensez à vous pré-inscrire sur notre site internet
<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

5- ENVOI DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Nous vous conseillons fortement de déposer votre dossier d'inscription complet à **notre accueil** ou bien de l'envoyer en **Recommandé avec Accusé de Réception** à l'adresse suivante :

IFAS Saint-Joseph Croix-Rouge française
Cellule Concours
208 boulevard Chave 13005 MARSEILLE

Horaires d'ouverture de l'accueil de l'Institut : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

6- DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ✓ Dépôt à l'accueil de notre Institut : le 21 décembre 2017 jusqu'à 17h30.
- ✓ Dépôt dans la boîte aux lettres de notre Institut : le 21 décembre 2017 jusqu'à 17h30.
- ✓ Envoi par La Poste : le 21 décembre 2017 minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

**VERIFIEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT ENVOI.
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE.**

7- FRAIS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION AS 2018

98,00 €

Le règlement de 98 € n'est pas lié à l'acceptation ou au rejet du dossier mais aux frais de gestion administrative nécessaire à l'organisation du concours.

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation.

Ce délai court à compter du lendemain de la réception ou du dépôt de son dossier d'inscription. À cet effet, un formulaire de rétractation à adresser **en recommandé avec accusé réception** est accessible sur notre site internet ou en fin du dossier d'inscription.

Ces frais sont non remboursables en dehors du délai légal de rétractation de 14 jours.

Tout chèque impayé ou non provisionné entraînera l'annulation de votre inscription.

8- CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION AS - LISTE 3

La Liste 3 Cours Partiels Métiers est **réservée** aux candidats **dispensés de formation et titulaires d'un diplôme ouvrant droit** à la formation cursus partiel métiers :

- ✓ Etre âgé d'au moins 17 ans à l'entrée en formation. Pas de limite d'âge.
- ✓ Réussir le concours d'entrée en I.F.A.S.
- ✓ Conditions de diplôme :
 - Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture,
 - Diplôme d'Etat Aide Médico Psychologique,
 - Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire Aide à Domicile,
 - Diplôme d'Etat Assistante de Vie aux Familles,
 - Diplôme d'Etat Ambulancier ou Certificat Capacité Ambulancier.

Diplômes ou titres	UF dispensées	UF à suivre	Durée	Coût Pédagogique
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	2, 4, 5, 6, 7, 8	1, 3	735 h	3 299 €
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale Mention Complémentaire d'Aide à Domicile	1, 4, 5, 7	2, 3, 6, 8	805 h	3 441 €
Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique	1, 4, 5, 7, 8	2, 3, 6	770 h	3 291 €
Diplôme d'Etat d'Ambulancier Certificat de Capacité d'Ambulancier	2, 4, 5, 7	1, 3, 6, 8	875 h	3 750 €
Titre Professionnel d'Assistance de Vie aux Familles	1, 4, 5	2, 3, 6, 7, 8	840 h	3 590 €

9- CONVOCATIONS ENVOYÉES PAR COURRIER SIMPLE

L'IFAS décline toute responsabilité dans le cas où les convocations ne parviendraient pas aux candidats. Les candidats sont tenus de téléphoner à l'accueil de l'institut dans le cas où la convocation ne serait pas parvenue une semaine avant le début des épreuves de sélection.

10- DETAIL DES ÉPREUVES DE SÉLECTION DE LA LISTE 3

ÉPREUVE DE SÉLECTION SUR DOSSIER DE LA LISTE 3 :

La première phase de la sélection consiste en l'étude des dossiers lors d'une Commission. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

IMPORTANT

Le dossier administratif et l'enveloppe cachetée qui vous sont demandés sont deux éléments indépendants l'un de l'autre.

Le contenu de l'enveloppe cachetée ne pourra pas être vérifié ou validé par l'agent en charge de la réception des dossiers d'inscription. Ce n'est que lors de la Commission que l'enveloppe cachetée sera ouverte et son contenu examiné **UNIQUEMENT par les membres du jury.**

Il vous appartient de vérifier le contenu de cette enveloppe avant de la fermer.

RESULTATS DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION DE LA LISTE 3 :

Les candidats dont les dossiers ont été sélectionnés peuvent se présenter à l'épreuve d'admission. Une convocation leur est envoyée par courrier.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION LISTE 3 – DU 03 MARS 2018 AU 30 AVRIL 2018

La deuxième phase de la sélection consiste en un **entretien individuel** avec les candidats dont les dossiers ont été retenus.

- **L'entretien** dure 20 minutes. Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis le jury engage.
- **Un échange avec le candidat** sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles...) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

A l'issue des entretiens, le jury final établit la liste de classement en fonction du nombre de places ouvertes.

RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION LISTE 3 :

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

11- RESULTATS DE LA SELECTION

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement.

Cette liste comprend une **liste principale** et une **liste complémentaire**.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant :

1. Le ou les candidats ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité.
2. Le ou les candidats ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité, dans le cas où aucun des candidats à départager n'a été dispensé de cette épreuve.
3. Le candidat le plus âgé, dans le cas où les conditions définies aux 1 et 2 n'ont pu départager les candidats.

Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'Institut de Formation :

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats.

Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées (sauf report : article 12 de l'arrêté du 22 octobre 2005).

Publication des résultats sur Internet : <http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

Vos noms et prénoms seront diffusés sur notre site internet. **Vous pouvez vous y opposer lors de votre inscription en cochant la case « Je refuse la diffusion de mon nom sur Internet »** sur le recto de la fiche d'inscription à compléter par vos soins.

L'admission définitive dans un institut de formation d'aide-soignant est subordonnée :

- ✓ A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession ;
- ✓ A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

LES RESULTATS NE SONT PAS COMMUNIQUEES PAR TELEPHONE.

TOUS LES CANDIDATS SONT PERSONNELLEMENT INFORMES DE LEURS RESULTATS PAR COURRIER A L'ADRESSE POSTALE INDIQUEE SUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

LES RESULTATS D'ADMISSION SERONT EGALEMENT VISIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET :
<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

12- CALENDRIER DES EPREUVES

INSCRIPTIONS	Du 09 octobre 2017 au 21 décembre 2017
Retrait du dossier d'inscription à l'accueil de l'Institut de Formation Téléchargement : site internet de l'IRFSS Paca & Corse : http://irfss-pacac.croix-rouge.fr	
CLOTURE des INSCRIPTIONS pour tous les candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de notre Institut le 21 décembre 2017 jusqu'à 17h30. - Pour les envois par courrier, le 21 décembre 2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).
DROITS d'INSCRIPTION aux épreuves de la sélection	98 € <i>non remboursables,</i> <i>en dehors du délai légal de rétractation de 14 jours, à compter du dépôt de dossier</i>
AFFICHAGE DOSSIERS CURSUS PARTIELS METIERS RETENUS	Affichage Mardi 19 mars 2018 à 16h00
<u>Une convocation</u> à l'épreuve orale d'admission vous sera envoyée par courrier. Les candidats n'ayant pas reçu cette convocation le 12 mars 2018 sont priés de contacter l'Institut de 9h à 16h au 04 91 47 28 02.	
EPREUVE ORALE D'ADMISSION	Du 21 mars 2018 au 30 avril 2018
RESULTATS EPREUVE ORALE D'ADMISSION	Affichage 15 mai 2018 à 16h00
RENTREE LE LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018 <i>(susceptible de modification)</i>	

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AS - LISTE 3

**RAPPEL : TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE.
ASSUREZ-VOUS DE LA PRESENCE DE TOUS LES DOCUMENTS DEMANDES.**

VOUS ETES CANDIDAT DE LA LISTE 3, VOTRE DOSSIER DOIT COMPRENDRE LES ELEMENTS SUIVANTS:

- La fiche d'inscription dûment remplie (recto-verso) avec photo.
- Une photocopie lisible de l'un des documents suivants : carte nationale d'identité en cours de validité, passeport en cours de validité, titre de séjour en cours de validité quel que soit le régime (conformément au décret n° 2000-1277 du 26/12/2000 paru au JO du 28/12/2000).
- Une photocopie d'un ou des titre(s) ou diplôme(s) obtenu(s).
- 4 enveloppes autocollantes à fenêtre, format 16 x 23 cm, timbrées au tarif en vigueur (0,85€).**
- 1 carte postale** libellée au nom et adresse du candidat et **timbrée au tarif en vigueur (0,85€)** (*qui vous sera renvoyée le jour de la réception de votre dossier*).
- Le règlement des droits d'inscription à la sélection : **98 € par chèque uniquement**, libellé à l'ordre de l'Institut de Formation C.R.F., nom et prénom du candidat inscrits au dos du chèque.
- Vous êtes en situation de handicap souhaitant un aménagement des épreuves du concours, vous devez fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois délivré par un médecin agréé par la M.D.P.H.

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Bouches-du-Rhône

4, quai d'Arenc - CS 80096 - 13304 Marseille Cedex 2

Téléphone : 0800 814 844 - Site internet : <http://www.handicap13.fr>

Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi : 09h00 - 16h00

- Une enveloppe CACHETEE et LIBELLEE à votre NOM** contenant les éléments suivants:
 - ✓ un **curriculum vitae**,
 - ✓ une **lettre de motivation manuscrite et signée**,

Attention : toute lettre de motivation NON manuscrite et NON signée fera l'objet de la non recevabilité du dossier.

- ✓ **attestation(s) et/ou certificat(s) de travail** quel que soit l'employeur et la durée,
- ✓ une copie du **titre ou diplôme** permettant de se présenter à la dispense en formation (DEAP, DEAVS ou MC, DEAMP, DEA ou CCA, TPAV).

Le contenu de l'enveloppe CACHETEE ne pourra pas être vérifié ou validé par l'agent en charge de la réception des dossiers d'inscription. Ce n'est que lors de la Commission que l'enveloppe cachetée sera ouverte et son contenu examiné UNIQUEMENT par les membres du jury.

Il vous appartient de vérifier le contenu de cette enveloppe avant de la fermer.

Le règlement de 98 € n'est pas lié à l'acceptation ou au rejet du dossier mais aux frais de gestion administrative nécessaire à l'organisation du concours lequel est non remboursable en dehors du délai légal de rétractation de 14 jours à compter du dépôt du dossier.

Tout chèque impayé ou non provisionné entraînera l'annulation de votre inscription.

Tous les documents devront être en cours de validité le jour des épreuves



Cadre Réserve à l'I.F.A.S

N° Dossier :

Dossier enregistré le |_|_| |_|_| |_|_|



NOM DE NAISSANCE :

PRENOM :



Document à nous retourner pour votre inscription
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE ET RETOURNE AU CANDIDAT.

FICHE D'INSCRIPTION
EPREUVES DE SELECTION CONCOURS 2018 (FORMATION 2018 / 2019)
 concours-ifas.1715@croix-rouge.fr

Aide-Soignant - LISTE 3 : Cursus Partiels Métiers

REEMPLIR LES RUBRIQUES CI-DESSOUS DE MANIERE LISIBLE ET EN MAJUSCULES

ÉTAT CIVIL

Madame Monsieur

Nom de Naissance :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance et département :

Nationalité : Français(e) Autres (à préciser) :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse postale :

.....

Code Postal : Ville :

Adresse Mail :

célibataire marié/e divorcé/e veuf/ve pacsé/e concubinage

Personne à contacter en cas d'urgence : nom, téléphone et/ou mail

.....

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez bénéficier d'un aménagement de temps des épreuves du concours.

PUBLICATION DES RESULTATS SUR INTERNET : [HTTP://IRFSS-PACAC.CROIX-ROUGE.FR](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

Les informations mentionnées sur la fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à **l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978**, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFAS d'inscription. Par ailleurs, vos noms et prénoms pourront être diffusés sur l'Internet. **Vous pouvez vous y opposer lors de votre inscription.**

Cocher la case de votre choix :

J'accepte la diffusion de mon nom sur Internet **Je refuse** la diffusion de mon nom sur Internet



FORMULAIRE DE RETRACTATION

À adresser en Recommandé avec accusé réception

À l'attention du **Directeur de l'IFSI Croix Rouge française** d'inscription.

Je soussigné (Nom et prénoms),

.....
.....

Domicilié, (adresse complète)

.....
.....
.....

vous notifie par la présente ma rétractation pour mon inscription aux épreuves de sélection :

AS

- Liste 1
- Liste 2
- Liste 3

AP

- Liste 1
- Liste 2
- Liste 3

Dossier d'inscription reçu le/...../..... par courrier
 déposé à l'accueil

Pour le retour de mon dossier d'inscription, je joins à ce formulaire **une enveloppe format A4 libellé à mes nom, prénom et adresse, affranchie pour un envoi jusqu'à 100 gr.** Sans cette enveloppe, mon dossier d'inscription complet (pièces administratives et chèque) sera tenu à ma disposition au secrétariat de l'Institut pendant une durée maximum de 1 an et sera ensuite détruit.

Nom et prénom du signataire :

Signature du candidat ou de son représentant légal pour les candidats mineurs :

Date :